



15ème législature

Question N° : 13073	De M. Jean-Michel Clément (Non inscrit - Vienne)	Question écrite
Ministère interrogé > Solidarités et santé		Ministère attributaire > Santé et prévention
Rubrique >établissements de santé	Tête d'analyse >Maternité du Blanc	Analyse > Maternité du Blanc.
Question publiée au JO le : 09/10/2018 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Jean-Michel Clément attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur la fermeture de la maternité de l'hôpital du Blanc dans le département de l'Indre, maternité où sont dirigées les futures mamans de la partie est de sa circonscription. En effet, la maternité de l'hôpital du Blanc est menacée de fermeture définitive. Les maternités de Châteauroux et Châtelleraut, les plus proches, se trouvent à 50 minutes en voiture, quant à celles de Poitiers, il faudra une heure aux patientes pour y accéder. Le plan « Ma santé 2022 » dévoilé le 18 septembre 2018, prévoit la mise en place de mesures afin de garantir la qualité des soins sur l'ensemble du territoire, et rompre ainsi avec les « déserts médicaux », que l'on connaît aujourd'hui dans le monde rural. Le plan santé souhaite construire un système autour du patient en lui permettant d'être pris en charge dans un parcours de soins fluide et coordonné avec notamment la création de communautés professionnelles territoriales de santé. Dans cet esprit, il apparaît essentiel s'agissant des maternités, qu'un maillage territorial adapté aux contraintes de l'isolement et de l'éloignement soit mis en place. C'est pourquoi il lui demande que soit réaffirmée comme une priorité le maintien de la maternité de l'hôpital du Blanc, et ainsi permettre à de nombreuses femmes de donner la vie dans les meilleures conditions possibles.